

FICHE D'INSCRIPTION-BOURSE AUX DISQUES

DIMANCHE 12 JUIN 2022 – DE 9H30 A 17H30 – à La Filature de Ronchamp

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

« Je suis un professionnel, je fournis une copie de ma carte d'activités non sédentaires, ou l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), ou un titre ou carte mentionnant la profession pour les commerçants étrangers et une copie de mon attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ».

« Je suis un particulier, je fournis une copie de pièce d'identité à jour ».

Modalité de règlement

Le mètre est facturé 15€, (limité à 10 mètres maximum par exposant).

15€*.....=.....€.

Vous devez envoyer votre fiche d'inscription, les pièces justificatives et votre règlement (chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes et de Jumelage de Ronchamp »), **avant le 15 mai 2022** à l'adresse suivante :

Ronchamp Tourisme

25 rue Le Corbusier, 70250 RONCHAMP

Chaque exposant est responsable de son matériel et s'engage à être présent à son stand dès l'ouverture des portes à 9h30.

Accueil des exposants

L'accès à la salle et **l'installation des exposants se fera de 7h30 à 9h**, aucun exposant ne pourra s'installer au-delà de ces horaires. Après votre installation les véhicules devront être stationnés sur les parkings réservés.

La bourse aux disques sera gratuite pour le public. Une buvette et des foodtrucks seront présents sur place toute la journée.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la bourse aux disques organisée par le Comité des Fêtes et du Jumelage de Ronchamp, et accepte celui-ci sans aucune réserve.


Fait à :

Le :

Signature :

Comité des Fêtes et de Jumelage de Ronchamp

Mairie - 70250 RONCHAMP

 : 06.62.45.66.08 - Mail : cdfjronchamp@wanadoo.fr

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX DISQUES

Article 1.

La Bourse aux disques du Comité des Fêtes et de Jumelage de Ronchamp est organisée pour faciliter la vente, l'achat, les échanges de disques, CD et articles en lien. Elle est complémentaire au festival de musique en plein air, le ROAFF. L'accès à la bourse aux disques ne donne pas accès au festival de musique.

Article 2.

Les vendeurs sont responsables des produits qu'ils vendent. En cas de vol, perte ou détérioration du matériel, le Comité des Fêtes et de Jumelage de Ronchamp et l'équipe organisatrice ne sauraient être tenus pour responsables.

Article 3.

Les confirmations seront envoyées dès réception de la fiche d'inscription et du chèque de règlement, par mail uniquement. Les demandes seront satisfaites dans la mesure du possible et par ordre d'arrivée. En cas d'annulation de votre part, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Article 4.

Les vendeurs auront accès à la salle « Les Sheds-Expo », située au 20 bis rue Paul Strauss 70250 Ronchamp, entre 7h30 et 9h. Aucun exposant ne pourra s'installer au-delà de ces horaires. Les véhicules devront être stationnés sur les parkings réservés.

Article 5.

Le prix du mètre est fixé à 15€, dans la limite de 10 mètres par exposant. Il n'y a pas de tarif dégressif.

Article 6.

Les emplacements seront nominatifs, seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription auront accès à la salle. Les exposants doivent d'installer sur l'emplacement qui leur sera attribué par l'organisation.

Article 7.

L'inscription implique l'acceptation sans réserve de ce règlement. L'équipe d'organisation se réserve le droit d'exclure tout exposant qui ne respecte pas le règlement.

SECTION RESERVE AUX ORGANISATEURS

EMPLACEMENT N° :